

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation :

Le 3 septembre 2019

Séance du MARDI 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le LUNDI NEUF SEPTEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Michel VENDITTI, Mme Annick CONTY, M. Didier MASSOT Adjoint, M. Alain ACERBIS, M. Christian BURDET, Mme Christine SALANÇON, Mme Pascale GRUFFAZ.

Absents : M. Arnaud THERET, Mme Florie LARDET, M. Benjamin ROCA, M. Olivier SEBIRE.

M. Christian BURDET a été nommé secrétaire de séance.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX

Vu la délibération en date du 19 novembre 2018 portant fixation des tarifs communaux 2019,

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer un tarif pour la location de la salle polyvalente les jours fériés,

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide à l'unanimité de fixer pour 2019 le tarif suivant comme suit : - JOURS FERIES

Particuliers de la commune Associations de la commune (non ouverte au public)	1jour	300 € ttc	Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus l'utiliser le lendemain (sauf nettoyage)
	2jours	450 € ttc	Dispose de la SP pour 2 jours
Professionnels de la commune et extérieurs (usage commercial)	1jour	700 € ttc	Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus l'utiliser le lendemain (sauf nettoyage)
	2jours	1000 € ttc	Dispose de la SP pour 2 jours

2 Délibération : PORTANT APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE 2018 DU SIAEP DU HAUT GARD

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable approuvé par le SIAEP du Haut Gard doit être présenté aux communes adhérentes.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable du SIAEP du Haut Gard.
- ✓ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

3 Délibération : PORTANT MODIFICATION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX « AMÉNAGEMENT SURFACIQUE DES CHEMINS DU MICOCOULIER ET DE L'AMANDIER » ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE SIGNER

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2019 attribuant le marché à procédure adaptée de travaux « Aménagement surfacique des chemins du micocoulier et de l'amandier » et autorisant la maire à le signer,

Considérant les prescriptions de sécurité formulées par les services du Conseil Départemental du Gard,
Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant du marché à 73 782, 75 € HT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée « Aménagement surfacique des chemins du micocoulier et de l'amandier » à la société EIFFAGE ROUTE pour un montant de 73 782,75 €.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS	M. Benjamin ROCA ABSENT	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ	M. Arnaud THERET ABSENT
M. Christian BURDET	M. Olivier SEBIRE ABSENT	Mme Florie LARDET ABSENTE		